



ASSECO
OC PYREMED
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO/CONSOM

N°15 MARS 2020

LA LETTRE AUX ADHÉRENTS ASSECO-CFDT OC PYRÉMÉD

Edito

Elections locales, le ton est donné, le vert domine...

La gamme est désormais complète, vert amande, anglais, menthe, empire, forêt, émeraude, prairie, chaque liste à le sien, plus vert que l'autre, et bien sûr plus ancien.

C'est à qui sauvera le plus vite et le mieux la planète. On ne peut bien sûr que s'en féliciter car on retrouve ça et là quelques idées ou préconisations portées depuis des lustres par l'ASSECO CFDT.

La question des transports bien sûr, celle du logement, des circuits courts, et de l'aspect qualitatif des produits. En un mot tout ce qui est bon pour le consommateur puisque c'est aussi bon pour la planète. Mais cessons de nous railler un instant, d'abord parce que nous ne pouvons que nous féliciter que des objectifs portés par notre association deviennent des priorités politiques aussi bien localement que nationalement. Mais souvenons-nous que lorsque nous défendions le mieux disant pour les consommateurs (en prenant en considération par exemple les conditions de fabrications de tel ou tel produit et leurs conséquences sur l'environnement) d'autres associations de consommateurs se contentaient de défendre le moins disant coûte que coûte. Le reste n'était pas leur problème, tant mieux s'il le devient actuellement. L'histoire semble vouloir nous donner raison sur le bienfondé de nos stratégies. Pour autant soyons lucide. Si les engagements des candidats ont fraîchement reverdi, ce ne sont que des engagements. En qualité d'association responsable il nous faudra, bien évidemment avec d'autres, veiller à ce que ces engagements soient tenus. Puisque ces élections sont avant tout locales, il appartiendra à chacun de nous d'exercer cette vigilance et le cas échéant intervenir ou alerter.

L'asseco n'ayant pas pour vocation de déposer de liste, il appartient à chacune et chacun en son âme et conscience de trouver le bulletin qui lui correspond le mieux. Les réponses (ou non réponses) des candidat.e.s aux questionnaires du Pacte du Pouvoir de Vivre (dans lesquels l'ASSECO est engagée) pouvons peut-être vous aider à faire ce choix en connaissance de cause.

La Présidente
Marie DE ALMEDIA



Qu'est-ce qu'une maison de services au Public ?

Une « Maison de Services Au Public » (MSAP) est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés (par du personnel en principe formé à cet effet) dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

En février 2019, on décomptait 1676 Maisons de Services Au Public ouvertes ou en cours d'ouverture, partout en France, dont 212 en région Occitanie

Chaque Maison de Services Au Public, en fonction de son implantation sur le territoire, construit une « offre de services » spécifique et surtout adaptée aux besoins identifiés sur son bassin de vie.

Les Maisons de Services Au Public revêtent diverses formes, au regard des besoins de la population locale et des spécificités du territoire. Afin d'aller au plus près des habitants, certaines Maisons privilégient des implantations multi-sites, d'autres le service itinérant, ou l'organisation de permanences partenaires (en mairie, pendant les marchés, dans des locaux associatifs, etc.). Elles peuvent être adossées à des équipements d'intérêt général existants.

....suite page 2...

-Pour en savoir davantage : utiliser le lien <https://www.cget.gouv.fr/dossiers/maisons-de-services-public>

-Pour voir et entendre la vidéo « les Maisons de Service au Public en 2 minutes », cliquer sur : <https://www.dailymotion.com/video/x3le81q>

-Pour accéder à la liste des 212 adresses France-Service et MSAP en Occitanie Pyrénées-Méditerranée, cliquer sur : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/occitanie/msap>

-Pour connaître les avis de la CFDT et du « Pacte du pouvoir de Vivre » relatifs à ces maisons voir la fiche mise en ligne sur le site ASSECO CFDT OC PYREMED: <http://asseco.cfdt.langrouis.free.fr/publications/fiches-conseils.html> à la rubrique « Communication »

INFOS ACTIONS ASSECO

URGENT: Poursuivre la pétition européenne « Pro Nutriscore » L'ASSECO-CFDT OC PYREMED soutient l'initiative citoyenne européenne « Pro-Nutriscore » pour garantir une information nutritionnelle de qualité aux consommateurs européens et protéger leur santé.

Principaux objectifs :

1. Simplifier la lecture et la compréhension de l'étiquetage nutritionnel : comprendre l'intérêt nutritionnel d'un aliment en un coup d'œil face à la diversité de l'offre alimentaire ;
2. Agir sur les problématiques de santé publique en incitant les professionnels à améliorer la composition de leurs produits ;
3. Harmoniser l'information nutritionnelle au niveau européen en imposant un étiquetage officiel unique, permettant de mettre fin à la confusion des consommateurs européens face à la myriade de logos existants. Pour aboutir, une initiative citoyenne européenne doit recueillir un million de signatures de déclarations de soutien et atteindre des seuils minimaux dans au moins 7 pays. La France est actuellement en tête du nombre de signatures recueillies (75000) mais ce nombre reste encore insuffisant pour obtenir gain de cause...il faut donc poursuivre et amplifier cette pétition

Pro Nutriscore



SIGNEZ et FAITES SIGNER cette pétition sur : <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/initiatives/ongoing/details/2019/000008>

Date limite : 08/05/2020

Fin des tarifs réglementés du gaz naturel

La loi Energie-Climat du 8 novembre 2019 prévoit, en son article 63, la fin des tarifs réglementés de vente du gaz naturel.

3 dates à retenir

- **20 novembre 2019** : Arrêt de la commercialisation des tarifs réglementés du gaz naturel.
- **1^{er} décembre 2020** : Extinction des contrats de gaz naturel aux tarifs réglementés pour les clients professionnels.
- **30 juin 2023** : Extinction des contrats de gaz naturel aux tarifs réglementés pour les clients particuliers, les syndicats de copropriétaires et les propriétaires uniques d'un immeuble à usage principal d'habitation. Les contrats existants restent valables jusqu'à cette date.
- En vue de ces échéances, vous pouvez d'ores et déjà souscrire un nouveau contrat en offre de marché avec le fournisseur de votre choix. Si je suis titulaire d'un contrat de gaz naturel au tarif réglementé, il faudra à terme souscrire un contrat en offre de marché, mais j'ai le temps de comparer. Je serai sans doute démarché par plusieurs fournisseurs, et probablement par mon fournisseur actuel d'électricité s'il commercialise aussi du gaz (à domicile, par téléphone, courrier ou courriel). Je ne suis pas obligé de souscrire immédiatement, je ne risque pas de coupure de gaz.



Avant de souscrire, je peux comparer les offres des différents fournisseurs sur le site du médiateur national de l'énergie : <https://comparateur.energie-info.fr>

Sommaire :

Page 1. Edito Marie De Almédia et « Qu'est ce qu'une maison de service au public » par J L Escafit.

Page 2. Nutriscore L Filodeau et fin des Tarifs réglementés du gaz naturel par M Gabaude

Page 3. Foire et Salon J Artières et Pacte du pouvoir de vivre par D Schalchi.

Page 4. L'ASSECO CFDT un service présent et efficace en occitanie de M Gabaude et « Stop au démarchage téléphonique abusif » par M De Almedia.

page 5. Action locale et régionale en matière de transport par JL Escafit.

Page 6. texte de la pétition Stop abus démarchages téléphonique.

Foires et salons, stop aux arnaques !

De trop nombreux consommateurs se font encore piéger dans les salons, foires et expositions. Une simple demande de renseignements, se métamorphose fréquemment en contrat relevant du code de la consommation (Exemple : achat et installation de matériels pour des énergies renouvelables très onéreux), à un prix bien souvent au-dessus de ceux habituellement pratiqués dans le commerce, et ce sans possibilité de rétractation !

Quid de l'information obligatoire sur un panneau visible de format A3 rappelant que « Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour tout achat effectué sur le stand ». Outre le fait que cela constitue une pratique commerciale déloyale, le consommateur n'est pas ou mal informé des conséquences de l'engagement qui lui est proposé. Ces méthodes de vente privent l'acheteur de toute possibilité de rétractation.

C'est pourquoi, l'ASSECO CFDT a saisi l'ensemble des parlementaires de la région Occitanie pour qu'un projet de loi soit déposé afin de réglementer les ventes dans les foires et salons avec un droit et un délai de rétractation suffisant (aligné sur le droit commun de 14 jours) qui puisse être appliqué quel que soit le coût d'achat ou du projet envisagé. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des retours qui nous seront fait (Une question écrite au gouvernement est en attente de réponse) et des suites éventuelles qui seront données.

Pacte du pouvoir de vivre

trois questions posées à :

à **DOMINIQUE SCHALCHI** coordinateur du collectif local montpelliérain du pacte du pouvoir de vivre...

ASSECO : Le pacte du pouvoir de vivre, on en entend vaguement parler, tu peux nous en dire un peu plus ?...

Dominique : Pas encore assez, c'est vrai ; il est innovant et dans sa démarche (plus de 50 organisations très variées) et dans la manière de faire des propositions : relier lutte contre les inégalités, pour la transition écologique et pour une démocratie renouvelée, en affirmant que les trois font système. Le 5 mars, il va marquer publiquement son premier anniversaire. Voir son site : pactedupouvoirdevivre.fr

ASSECO : Et au niveau local, ça se traduit vraiment ? Et si oui comment ?

Sur Montpellier et alentours, un collectif de 15 structures dont les nationaux sont signataires du pacte ; nous partons de ce socle, mais sommes prêts demain à nous ouvrir à d'autres : le besoin de « faire réseau » est de plus en plus essentiel. Le collectif a décidé de mettre l'accent dans un premier temps sur les questions de logement. Aussi, dans la période actuelle des municipales, il a construit une interpellation des candidats en douze questions sur ce sujet pour les candidats des communes de la Métropole de Montpellier et autres, avec leurs réponses reprises dans un site dédié retrouvez ces questions et réponses sur pouvoirdevivre-mpl.org

ASSECO : Et après les municipales ?

Dominique : Le collectif poursuivra sa recherche pour prioriser en commun et « localiser » des propositions du pacte national sur lesquelles les membres se retrouvent, dans leur diversité, et souhaitent interpeller les pouvoirs publics, proposer et agir ensemble ; et notamment collaborer à la mise en place expérimentale de partenariats plus réels et égalitaires avec eux, de co-construction d'actions. l'ASSECO peut bien entendu y trouver toute sa place !

Merci Dominique !

Plus d'infos? Envie de vous investir ? Un contact :

Dominique SCHALCHLI / 06 13 98 24 62

collectif Montpellier et Environs

pouvoirdevivre.mpl@gmail.com



L'ASSECO-CFDT : un service présent et efficace en Occitanie.

Le traitement des dossiers litiges par les équipes ASSECO CFDT de proximité

Le traitement des dossiers litiges est une des facettes des activités ASSECO-CFDT en région Occitanie.

Sur l'année 2019 ce n'est **pas moins de 653 dossiers litiges** qui ont été traités pour les adhérents de l'ASSECO :

- 120 concernaient les prestations commerciales ou de services divers,
- 131 litiges étaient liés aux banques et assurances,
- 88 traitaient des questions de santé et de protection sociale
- 109 portaient sur l'énergie et la communication,
- 140 étaient à des degrés divers en lien avec le logement (privé ou public),
- 58 recoupaient des activités diverses et les interprétations de situations avec

le voisinage ou les collectivités territoriales, ainsi que d'autres secteurs d'activité

Au fil des années, les champs de compétences pris en charge par l'ASSECO s'adaptent par définition aux évolutions des modes de vie et de consommation. Face aux pièges de la consommation, en cas d'arnaque ou de litige : n'hésitez pas à nous en faire part et à nous contacter.

Les coordonnées, adresses, lieux et horaires de nos permanences de proximité ASSECO-CFDT sont sur : <http://asseco.cfdt.langrouis.free.fr/contacts/coordonnees-permanences.html>

Les dépliants et fiches INFOS Vie pratique disponible sur le site ASSECO OC PYREMED

Les problèmes pouvant susciter une recherche d'information auprès de l'ASSECO-CFDT sont nombreux.

A cette fin l'ASSECO-CFDT OC PYREMED met à votre disposition toute une série de dépliants et fiches conseils. Les thématiques les plus demandées (Prix, devis, factures, garanties, achats en ligne, arnaques, publicités...) sont édités sous forme de dépliants (3 volets) et les autres fiches sous format A4 (de 1 à 4 pages).soit **plus d'une centaine d'INFOS Vie Pratique** au total.

Alimentation	Environnement
Assurances	Logement
Banques	Loisirs-Vacances
Communication	Protection sociale
Consommation	Qualité/Sécurité
Droits/Justice	Santé
Eau	Transports
Energie	Vie professionnelle

Toutes ces INFOS sont tenues à jour et accessibles en ligne sur le site internet de l'association, selon un classement par thématiques :

Les fiches INFOS Vie pratique sont sur :

<http://asseco.cfdt.langrouis.free.fr/publications/fiches-conseils.html>

STOP au démarchage téléphonique abusif !

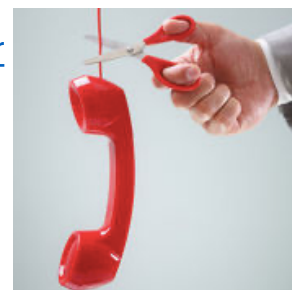
Depuis 3 ans Bloctel, site sur lequel il est possible de s'inscrire gratuitement pour demander le retrait de son numéro des fichiers de télémarketing, a enregistré aujourd'hui plus de quatre millions de numéros. Cependant face à la recrudescence des fichiers téléphonique vendus et aux plateformes étrangères vous êtes de plus en plus nombreux à être harcelé chaque jour et ceci prouve que ce service gratuit n'est donc pas concluant. De plus, ce que peu de consommateurs savent c'est que l'inscription à Bloctel n'est valable que 3 ans et donc sans réinscription, leur numéro est à nouveau diffusé. On note une avancée avec l'arrivée du RGPD (Règlement général sur la protection des données), qui protège les données personnelles en l'Europe,et qui a pour sa part interdit aux professionnels de revendre leurs listes téléphoniques. Mais ce n'est pas suffisant ! Alors que faire face à ce fléau ? Un projet de loi est en cours de discussion afin de renforcer la lutte contre le démarchage téléphonique. Le texte prévoit notamment la restriction à certains jours et heures et d'augmenter le montant des sanctions pécuniaires. Il sera même interdit totalement dans le domaine de la rénovation énergétique qui a enregistré une augmentation de 20% des plaintes entre 2018 et 20. Une affaire à suivre, la vigilance de chacune et chacun participera bien sur à l'amélioration de ce dispositif qui montre encore quelques faiblesses.

Pour en savoir davantage voir :

La fiche INFO Vie pratique « Démarchage téléphonique mise en ligne sur le site ASSECO CFDT OC PYREMED : <http://asseco.cfdt.langrouis.free.fr/actions/>

Ou le site de Bloctel : <https://conso.bloctel.fr>

Pour signer la pétition inter associative : Voir en page 6



Notre action locale et régionale en matière de transport

Un constat alarmant : avec des risques sanitaires majeurs.

-A cause du parc électro-nucléaire aujourd'hui et des énergies renouvelables demain, la **France émet relativement peu de CO2 pour sa production d'énergie.**

-**La part du transport**, qui lui repose principalement sur la combustion de pétrole, (principale exception : traction électrique des trains) est donc logiquement **plus élevée qu'au niveau mondial, à 38 %**, mais surtout elle n'a cessé de s'accroître.

-**Les normes**, de plus en plus strictes, **et les innovations technologiques** ne parviennent pas à compenser la hausse du trafic. Le nombre de **voitures particulières** en circulation a ainsi bondi de **+ 40 % entre 1990 et 2017** et le nombre de poids lourds (avec des tonnages de plus en plus gros) de **6 %**.

-**La part des rejets de CO2 par les véhicules diesel** qui était de **48 % de 111 MtCO2 en 1990 (dont 14% véhicules particuliers)** atteignait **84 % de 120 MtCO2 en 2014 (dont 43% véhicules particuliers)**. S'y ajoutent d'autres polluants (dont oxydes d'azote et particules fines du fait principalement du diesel) altérant la qualité de l'air avec des risques sanitaires majeurs.

-**Le transport ferroviaire fret** qui a culminé en 1970 à 67,6 milliards de tonnes-kilomètres **s'est effondré à 19,9** en 2015, tandis que **le trafic voyageurs** passait sur la même période de 41 à 89 milliards de voyageurs-kilomètres malgré un maillage ratatiné.

Une priorité s'impose : pour les moyens de transports collectifs et propres

Au-delà de la défense des droits des usagers, l'ASSECO-CFDT OC Pyréméd priorise donc :

- **le développement du recours aux transports en commun propres** (motorisation gaz ou électrique sur énergies renouvelables, avec des dessertes et fréquences adaptées aux besoins), **au covoiturage** (réseaux gratuits de proximité) **et aux modes doux** (cheminements sécurisé piétonniers et cyclistes (y compris avec assistance électrique) ; des pôles d'échanges multimodaux intercommunaux aux principales haltes ferroviaires faciliteront cet essor ;
- **le report du fret de la route au rail**, qui nécessite notamment que la future ligne nouvelle Montpellier-Perpignan ne soit pas fermée au fret entre Villeneuve-lès-Béziers et Rivesaltes, grâce à un tunnel sous les Corbières qui éviterait au trafic fret européen l'utilisation de la ligne submersible des étangs ; enjeu : 6 000 Poids lourds de moins chaque jour sur l'autoroute pour de longues distances ;
- **la revitalisation des axes ferroviaires voyageurs et fret pour les liaisons transversales hors des grands axes** (ex. Rodez-Séverac-le-Château-Marvejols-Mende-La Bastide-Alès), permettant aussi les relations ferroviaires quotidiennes avec les métropoles de Montpellier et Toulouse.

Notre groupe régional Mobilité Transports reste à l'écoute de vos interrogations et suggestions

MERCI par avance de vos contributions



Pétition Inter Associative(*)

Démarchage téléphonique Interdisons le fléau !

(*) des associations de consommateurs : ASSECO-CFDT OC PYREMED, ADEIC, ALLDC, CSF, CNAFAL, CLCV, Familles rurales, UFC Que choisir et UNAF

Avec la recrudescence du démarchage téléphonique, l'exaspération des Français est à son comble. Pire, les secteurs qui y ont recours sont aussi ceux qui concentrent le plus de litiges de consommation (travaux de la maison, rénovation énergétique, fournisseurs d'énergie, assurances). Les pouvoirs publics doivent rompre avec la complaisance et interdire les appels non désirés !

Véritable harcèlement commercial, le démarchage téléphonique n'a pas été limité par Bloctel. 4 ans après sa mise en place, le dispositif s'avère inefficace en raison de dérogations bien trop extensives et de sanctions insuffisamment dissuasives.

La prospection téléphonique, particulièrement intrusive, est le seul système de démarchage individualisé où le consentement par défaut du consommateur est admis. Pour les courriels et les SMS, c'est le système de « l'opt-in » qui est retenu (le consommateur doit expressément accepter de recevoir des sollicitations). Cette interdiction des appels non désirés s'étend en Europe où après l'Allemagne, le Royaume-Uni a basculé vers l'opt-in face à l'échec de la liste d'opposition.

Face au fléau que représente le démarchage téléphonique non désiré pour les consommateurs, nous demandons

Face à ce fléau que représente le démarchage téléphonique non désiré par les consommateurs,
Nous demandons aux pouvoirs publics d'interdire purement et simplement cette pratique.

Nom : _____ Prénom : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date : _____ Signature : _____

A retourner à : ASSECO CFDT OC PYREMED
2 impasse de la Sarriette 34500 Béziers

.....Dupliquez signez, et faites signer cette pétition ! ...Dupliquez signez, et faites signer cette pétition ! ...

Union Régionale des Associations Etudes et Consommation CFDT d'Occitanie Pyrénées Méditerranée

Association de consommateurs agréée : arrêté préfectoral du 14/09/2015

Loi 1901 : JORF du 21/04/2018 Siège social : 2, impasse de la Sarriette 34500 Béziers

Tél : 04 67 11 28 96 Courriel : assecocfdt.occitanie@orange.fr Site web : <http://assecocfdt.langrouis.free.fr/>

Directrice de la publication : Marie DE ALMEIDA – Imprimé par nos soins – Date de publication : 1er mars 2020